Convention-cadre de stage pratique en entreprise

Nr. ……………de…………………2019 (à l’UTCB)

Nr. ……………de…………………2019 (à ..........................................)

La présente convention-cadre établit les conditions de déroulement d’un stage professionnel dans le cadre du programme de formation universitaire de premier cycle (licence), stage qui a comme objectif principal la découverte par l’étudiant du monde de l'entreprise (dans le domaine du génie civil - bâtiment) et l'observation et l'apprentissage d'opérations sur le chantier, tout cela s'encadrant comme activité dans les besoins de la société d'accueil.

La présente Convention-cadre est établie entre :

- L’Université Technique de Constructions de Bucarest (ci-après l’UTCB), Faculté d’Ingénierie en langues étrangères (FILS), en tant qu’organisateur du programme de licence francophone "Génie civil", ayant le siège Bulevardul Lacul Tei no. 122-124, sector 2, Bucarest, 020396 Roumanie, téléphone +40-21-2421208, [www.utcb.ro](http://www.utcb.ro), [www.fils.utcb.ro](http://www.fils.utcb.ro), email [fils@utcb.ro](mailto:fils@utcb.ro), représentée par Prof. dr. ing. Radu Sorin Văcăreanu, son Recteur, et par Prof. dr. ing. Alexandru ALDEA, Doyen de FILS,

et

- La société.............................................................................................................................. (ci-après la Société),

données de fonctionnement légal......................................................................................................, en tant qu’entreprise d’accueil, ayant le siège social à....................................................................... ……………………………………………..................................................................................... ……………………………………………téléphone…………………email……………………, représentée par…………………………………………………………………………………….

et

l’étudiant.e stagiaire :

Nom :…..……………………………..Prénom :…..……………………………..

N° étudiant :…..……………………………………

Sexe : F  M  né(e) le : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Adresse …………………………………………………………………………………………..

Tél :……….…………………………..

Adresse email :…………………@……………………….………………………………... (ci-après le/la Stagiaire)

1. L’objet de la convention-cadre est le déroulement d’un stage professionnel de l’étudiant ......................................................................., inscrit en ………………. année d’études à FILS, licence Génie civil, citoyen ....................................., identifié avec le document d’identité/passeport ..................................................................

2. La durée du stage est……………………………………………………..

La période de déroulement du stage est du…………………jusqu’à……………………

3. L’UTCB s’oblige à :

- accepter que le/la Stagiaire effectue un stage professionnel individuel à la Société ;

- accorder au/à la Stagiaire le nombre de crédits associés aux stage pratique (5 ECTS) qui est discipline obligatoire dans le plan d'études ; les crédits sont obtenus après le déroulement du stage et la présentation de son rapport de stage au jury d'évaluation de FILS, si le travail du/de la Stagiaire est conforme aux exigences mentionnées du stage pratique; l'évaluation du jury se fait aussi en tenant compte de l'évaluation faite par la Société.

4. La Société s’oblige à :

- désigner un responsable de stage qui encadre le/la Stagiaire tout au long de son stage ; s’informer de l’état d’avancement du stage et des difficultés éventuelles, établir le contenu du travail du/de la Stagiaire au sein de la Société ;

- organiser l’instruction du/de la Stagiaire sur les règles de sécurité au travail et de santé, en conformité avec la loi ;

- mettre à la disposition du/de la Stagiaire tous les moyens/les informations nécessaires au bon déroulement du stage ;

- établir le programme de travail du/de la Stagiaire et ses obligations au sein de la Société, en conformité avec la loi et avec ses règles internes ;

- faire respecter la durée hebdomadaire maximale de présence du/de la Stagiaire de : ……….. (heures) (40 heures maximum) ; dans la Société les horaires applicables sont ceux prévus pour ses salariés, ou seront fixés d’un commun accord entre les parties dans le respect de la réglementation en vigueur ;

- faire remplir la fiche d’évaluation du/de la Stagiaire par le responsable de stage et remettre cette fiche au FILS ; le responsable de stage propose des notes entre 1 et 10 (5 étant la note minimale de passage et 10 étant la note maximale) pour l'ensemble de l'activité de l'étudiant pendant le stage ;

- délivrer à la fin du stage une attestation au/à la Stagiaire précisant la nature et la durée du stage.

Nom du service dans lequel le stage sera effectué :…………………………….......…….

Adresse du lieu de stage : ……………………………………………………………….

..........................................................................................................

5. Le/La Stagiaire s’oblige tout le long du stage à :

- respecter le calendrier/le programme fixé par le responsable de stage et par la Société ;

- respecter les règles internes de la Société et la législation en vigueur,

- respecter les normes de sécurité et de santé au travail ;

- préparer un rapport de stage à la fin de la durée du stage, en remettre un exemplaire à l’entreprise d’accueil et un exemplaire jury d'évaluation de FILS,

- respecter les règles de confidentialité fixées par la Société ; l’utilisation des informations recueillies lors du stage ou après la fin de ce dernier, ne pourra se faire qu’avec l’accord écrit de la Société. Le/La Stagiaire s’engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d’aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à la Société, sauf accord de cette dernière. La Société peut demander le retrait de certains éléments confidentiels du rapport de stage.

6. Le partenariat n’implique aucune obligation économique et financière de l'UTCB envers la société d'accueil et envers l'étudiant. L'UTCB ne finance pas le stage, ne paye pas le voyage et le séjour. La taxe d'études que le stagiaire paye à l'UTCB ne change pas, son montant est en lien direct avec le nombre de crédits que l'étudiant reçoit dans l'année universitaire.

La société d'accueil peut décider d'offrir une indemnité de travail au Stagiaire, ceci faisant l'objet d'un accord direct entre la société et le Stagiaire, en conformité avec les lois en vigueur. La Société peut aussi indemniser le/la Stagiaire des divers frais occasionnés par son activité : restauration, hébergement, remboursement de frais (déplacement, formation). Les assurances nécessaires sont à la charge du/de la Stagiaire. Le partenariat n’implique aucune obligation économique et financière de la société d'accueil envers l'UTCB.

Si le Stagiaire ne satisfait pas les demandes de la Société et celles de l'UTCB concernant le stage pratique et ses résultats, l'étudiant ne reçoit pas les crédits ECTS et doit refaire son stage pratique.

7. En cas de volonté d’une des trois parties (Société, UTCB, Stagiaire) d’interrompre définitivement le stage, celle-ci devra immédiatement en informer les deux autres parties par écrit en précisant une motivation pertinente. La décision définitive d’interruption du stage ne sera prise qu’à l’issue de cette phase de concertation.

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et de ses annexes, la présente convention peut être résiliée par la Société ou par l’UTCB par lettre recommandée avec accusé de réception.

8. Les parties chercheront en premier lieu une solution à l’amiable à tout conflit découlant de l’application des dispositions de la présente convention ; en cas d’impossibilité de médiation entre les parties, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

9. Le respect des dispositions du Règlement de l’UE 2016/679 sur la protection des personnes à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et le respect des dispositions de la loi 190/2018 concernant les mesures de mise en œuvre du Règlement de l’UE 2016/679, tel que modifié et complété.

9.1. Vu que, conformément à la présente Convention, les partenaires de stages pratiques traitent les données à caractère personnel au nom de l’Université technique de construction Bucarest, en tenant compte de la volonté des Parties de la présente Convention et conformément au Règlement de l’UE 2016/679 concernant la protection des personnes à l’égard du traitement des données à caractère personnel, cet article fait référence exclusive à la collection des données à caractère personnel, au traitement des données à caractère personnel et à la protection des données à caractère personnel.

9.2. Université Technique de Construction de Bucarest collecte et traite les données personnelles à caractère personnel des personnes admises aux études à l’université et assure les droits des personnes concernées conformément au Règlement de l’UE 2016/679 tel que modifié et complété par la législation nationale. La note informative concernant le traitement des données à caractère personnel pour les étudiants est affichée publiquement au secrétariat de FILS. Des renseignements détaillés et à jour concernant le traitement des données à caractère personnel dans le cadre de l’université se trouvent également sur le site Web: www.utcb.ro. La personne chargée de la protection des données à caractère personnel au sein de l’Université technique de constructions Bucarest peut être contactée directement en utilisant les coordonnées sur le site Web : www.utcb.ro.

9.3. L’objet et le but du traitement des données à caractère personnel par le partenaire de stages pratiques sont clairement définis dans la présente Convention.

9.4. La durée pour laquelle le partenaire de pratique de stages pratiques est mandaté à traiter les données à caractère personnel au nom de l’Université technique de constructions Bucarest coïncide avec la durée de la présente Convention.

9.5. Le partenaire de stages pratiques doit respecter les dispositions du Règlement de l’UE 2016/679, assurer les droits des personnes concernées, collecter et traiter des données à caractère personnel des personnes concernées, tout en garantissant les droits des personnes concernées, s’engage à respecter la confidentialité des données et d’assurer un processus interne de respect de la confidentialité pour toutes les personnes qui prennent contact avec ces informations.

9.6. Le partenaire de stages pratiques s’oblige à fournir un processus de suppression, le « droit d’être oublié », de correction, de portabilité et d’accès, dans le respect de tous les droits des personnes concernées et des mesures techniques et d’organisation prévues par le Règlement.

9.7. L’étudiant a pris connaissance que l’Université technique de constructions de Bucarest assure la collecte et le traitement des données à caractère personnel des personnes inscrites à l’université dans le respect de toutes les dispositions du Règlement de l’UE 2016/679 et la législation en vigueur en Roumanie.

10.1. Pour les stages à l’étranger, l’étudiant a l’obligation de contracter une assurance santé pour le pays où a lieu le stage et pour la période de déroulement du stage; la preuve de cette assurance sera jointe en annexe.

10.2. En cas d’accident impliquant l’étudiant dans la pratique, soit dans le cadre de leur travail, soit au cours du voyage au lieu de travail, le partenaire de pratique s’engage à en annoncer l’assureur et l’organisateur de la pratique concernant l’accident qui a eu lieu.

Le document est signé (avec cachet) en quatre exemplaires, un exemplaire pour la Société, deux exemplaires pour l’UTCB et un exemplaire pour le Stagiaire.

UTCB Société

Recteur, Directeur/Responsable,

Prof. dr. ing. Radu Sorin Văcăreanu

Doyen FILS,

Prof. dr. ing. Alexandru Aldea

Le stagiaire,